

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 10 décembre 2021

Date d'affichage : 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie)

**Était absent :** GRANGE Christian

Madame POIROT Marie est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-12-128

Objet : Budget des équipements touristiques : décision modificative budgétaire N°1

Le rapporteur : Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative N°1 sur le budget des équipements touristiques, qui consiste en des virements de crédits sur la section d'investissement en dépenses afin de prendre en compte un dépassement au compte 16 (remboursement du capital des emprunts). Afin d'ouvrir ces crédits, il convient de réduire de la même somme le compte 2313.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1341 : Emprunts en euros	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 985,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2313 : Constructions	0,00 €	0,00 €	4 985,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 985,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 985,00 €</b>	<b>4 985,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 985,00 €</b>		<b>-4 985,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021

ID : 073-217303064-20211216-21\_12\_128-DE



Elle ne modifie pas le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

- à 1 770 085.00 € en section de fonctionnement,
- à 2 740 068.75 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 09 décembre 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 09 décembre 2021,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget des équipements touristiques, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Valloire, le 17/12/2021

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

